

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
AJOURNÉE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le mardi 10 mars 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2009-
MARS LE 10

Monsieur le Maire

Messieurs les conseillers

Madame la conseillère

1- Jean-Claude Brochu

3- Roger Rivard

4- Luc Ladry

5- Isabelle Roberge

6- Siègne Vacant

Absent :

Jean Binette

2- Loic Lenoir

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du pro-maire, monsieur Luc Ladry.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le pro-maire monsieur Luc Ladry constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le pro-maire, monsieur Luc Ladry à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-03-3332

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que l'ordre du jour ci-dessous soit adopté.

1. Mandat Recherche en eau souterraine.
2. Mandat fabrication d'une cantine – Parc Bellerive.
3. Mandat fabrication d'un gazebo – Parc Bellerive.
4. Mandat fabrication d'un cabanon – Parc Bellerive.
5. Annulation résolution no. 09-03-3318 – concernant la formation sur les règlements et la procédure de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le pro-maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA – RECHERCHE EN EAU

09-03-3333

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la firme Laforest Nova Aqua pour la réalisation d'une recherche en eau souterraine. L'objectif de cette recherche en eau souterraine est de procéder à l'identification d'une nouvelle source d'eau souterraine afin d'arrêter l'exploitation du puits de production BL/PE-02-02 dont l'eau exploitée présente une problématique de concentration en manganèse.

Le montant de cette dépense est de 21 104.80 \$ taxes incluses tel que décrit dans l'offre de service no. 1122.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le pro-maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT POUR LA FABRICATION D'UNE CANTINE – PARC BELLERIVE

09-03-3334

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour la fabrication d'une cantine dans le Parc Bellerive.

Le montant de cette dépense est de 10 200.00 \$ plus taxes tel que décrit dans la soumission du 9 mars 2009, en incluant la modification suivante à la cantine : prolongé le pignon pour pouvoir y installer des lumières.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour la fabrication des deux (2) décorations tel que stipulée dans la soumission pour un montant de 177.19 \$ plus taxes.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour effectuer la finition intérieure de la cantine au montant de 800.32 taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT POUR LA FABRICATION D'UN GAZEBO – PARC BELLERIVE

09-03-3335

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour la fabrication d'un gazebo dans le Parc Bellerive. La hauteur du gazebo n'a pas encore été décidée. Elle sera de 8 pieds ou 10 pieds une réponse sera rendue dans les plus brefs délais.

Le montant de cette dépense est de 4 100.00 \$ plus taxes tel que décrit dans la soumission du 9 mars 2009.

POUR	CONTRE
Isabelle Roberge	Roger Rivard
Jean-Claude Brochu	

Adopté à majorité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT POUR LA FABRICATION D'UN CABANON – PARC BELLERIVE

09-03-3336

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour la fabrication d'un cabanon dans le Parc Bellerive.

Le montant de cette dépense est de 2 800.00 \$ tel que décrit dans la soumission du 9 mars 2009.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate LES REMISES MC ENR. de Adstock pour effectuer la finition intérieure du cabanon avec du contreplaqué 3/8 au lieu du gypse au montant de 350.00 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. 09-03-3318 - FORMATION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS ET LA PROCÉDURE DE L'URBANISME

09-03-3337

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no. 09-03-3318 concernant la formation "l'urbanisme – règlements et la procédure" en raison de l'annulation de la formation.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE

09-03-3338

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que l'assemblée soit levée à 19 heures 53.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Jean Binette, Maire